

Au Conseil communal de Servion

## Préavis municipal n° 05-2024

**Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire de CHF 220'000.00 TTC, pour :**

- **la construction d'un cheminement piétonnier en sortie de village, le long de la route de Mollie-Margot et le chemin des Trois Communes à Les Cullayes.**

La commission permanente des travaux sur le réseau routier chargée d'étudier ce préavis, dans la composition suivante : Mme Sandra Gasser, MM. Nicolas Destraz, Claude Lelièvre et François Clot, s'est réunie le 6 juin 2024, avec la commission des finances, en présence de M. Yves Boand, municipal en charge du réseau routier et de M. Jérôme Oberson, Syndic, en charge des finances. Le projet et le préavis nous ont été présentés en détail et nous avons reçu des réponses à toutes nos questions. La commission a ensuite siégé seule pour débattre et rédiger ce rapport.

Dans son rapport du 30 novembre 2021, concernant le Préavis no 09-2021 (Octroi d'un crédit extrabudgétaire en vue de financer les frais d'étude de la réfection de la Route de Mollie Margot, RC 638), la Commission permanente des travaux sur les travaux routiers avait émis l'idée de la création d'un trottoir en sortie de village le long de la route de Mollie-Margot, direction Savigny, jusqu'au chemin des Trois Communes.

La Commission remercie la Municipalité d'avoir concrétisé son idée et mis en place ce projet.

Ce chemin piétonnier sera séparé du bord de la route d'une bande herbeuse, demandée par la DGMR, d'une largeur de 65 à 80 cm, sauf pour la zone qui passe devant la maison située en dehors de localité.

La largeur du chemin piétonnier est variable pour demeurer dans le domaine public et pour toucher le moins possible le bord de la route, hors traversée de localité, réfectionnée récemment par la DGMR.

Les prises d'évacuation d'eaux existantes seront modifiées.

Le déneigement sera effectué par la Commune, alors que l'entretien de la bande herbeuse devrait être fait par le Canton.

Le chemin piétonnier, constitué d'un enrobé bitumineux, permettra un accès sécurisé pour les piétons, poussettes, trottinettes, petits-vélos, fauteuils roulants, etc., depuis le centre de Les Cullayes, jusqu'au chemin des Trois Communes, ceci au bord d'une route de plus en plus fréquentée par les véhicules.

Depuis le début du chemin des Trois Communes, proche de la forêt, il existe de nombreux itinéraires pour rejoindre, par exemple, le refuge de la Planie ou pour emprunter le chemin de Nazareth.

Ce projet favorisera la mobilité douce et donnera l'occasion d'effectuer une boucle, citée dans ce Préavis, en passant par l'ancienne déchetterie et la route de Montpreveyres, mais aussi d'effectuer une autre boucle du côté Est, en passant par le chemin de l'Aberge et la route de Servion.

La réalisation de ce cheminement piétonnier pourrait être entrepris, par la même société qui est en charge des travaux de réfection de la RC 638-C-S en traversée de localité, en automne 2024, à la fin des travaux concernant la route. De très bonnes conditions financières ont pu être obtenues notamment parce que le personnel et les machines sont déjà sur place. Ce serait donc le moment opportun pour réaliser ce cheminement piétonnier.

Parmi les préoccupations de notre Commission, il y a toujours la question de la sécurité. Un passage piéton à la hauteur de la dernière maison en localité, direction Mollie-Margot, pour relier les deux trottoirs, serait nécessaire car la visibilité n'est pas bonne à cet endroit. Les critères légaux pour la création d'un tel passage pour piéton ne sont peut-être pas remplis, mais notre commission tient à formuler cette demande.

Au vu de ce qui précède, notre Commission recommande au Conseil d'accepter le Préavis No 05-2024 tel que présenté, à savoir :

- **d'entreprendre la construction d'un cheminement piétonnier en sortie de village, le long de la route de Mollie-Margot et le chemin des Trois Communes à Les Cullayes,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 220'000.00 TTC,**
- **d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.**

Les Cullayes, Servion, le 18 juin 2024



Sandra Gasser



Nicolas Destraz



Claude Lelièvre



François Clot  
(Rapporteur)